



Verein für medizinische Qualitätskontrolle
Association pour le contrôle de Qualité médical
Associazione per il controllo di qualità medico

Règlement d'organisation du Centre pour le contrôle de qualité (CCQ) de l'Association pour le contrôle de qualité médical

Sur la base du chiffre 9 des statuts de l'Association pour le contrôle de qualité médical, le règlement suivant entre en vigueur le 01.01.2026 :

1. Le CCQ est domicilié au siège de l'Association, son adresse est donc la suivante.

Verein für medizinische Qualitätskontrolle
Universitätsspital Zürich
Gloriastrasse 29
8091 Zürich

Téléphone: 044 255 34 11
Email: info@mqzh.ch

2. Le CCQ est dirigé par un directeur qui est membre du comité directeur de l'Association pour le contrôle de qualité médical (chif. 8 des statuts).

3. Le CCQ est organisé conformément à la norme ISO/IEC 17043. Font en outre foi les dispositions de la Qualab concernant le Centre pour le contrôle de qualité.

4. En vertu de l'article qui stipule le but de l'Association pour le contrôle de qualité médical (chif. 2 des statuts), le CCQ organise des essais interlaboratoires pour le contrôle de qualité externe.

4.1 Le matériel d'analyse est envoyé aux participants 4 x par an par courrier non recommandé. Les dates d'envoi sont communiquées un an à l'avance. Il appartient au participant de se manifester si le matériel d'analyse ne lui est pas parvenu.

4.2 Le CCQ n'accepte pas les résultats sur lesquels le participant n'a pas confirmé que les analyses ont été effectuées dans son laboratoire. La confirmation se fait par signature ou, en cas de remise en ligne, par la clôture de la saisie.

4.3 Le CCQ garantit le traitement confidentiel de tous les résultats. Cependant, les résultats peuvent être publiés sous forme anonyme.

4.4 En cas de résultats insatisfaisants, la prise de mesures adéquates relève toujours du participant, même si ledit résultat est en fait imputable à une erreur d'interprétation du CCQ. Les prétentions financières à l'endroit du CCQ demeurent exclues.

4.5 4 semaines après l'envoi des résultats, un essai interlaboratoires est clos. Passé ce délai, il ne sera plus procédé à aucune modification des données.

4.6 Sur demande de la Qualab, les certificats des participants peuvent être transmis sur support électronique aux organisations des fournisseurs de prestations (FMH, FAMH, H-Plus, SSPh), ainsi qu'à la Qualab.

4.7 Les réclamations doivent être adressés par écrit à la Direction.

5. Le CCQ relève de la responsabilité de l'Association pour le contrôle de qualité médical. Le budget d'exploitation du CCQ est décidé par l'assemblée des membres.

6. Les cotisations d'affiliation que les membres sont tenus de verser sont calculées sur la base suivante (chif. 3 des statuts) :

6.1 La cotisation de base s'élève à SFr. 60.-.
Les contributions suivantes sont payables pour les analyses

H01	Hématologie (Hb, Hk, Lc, Ec, Tc)	40.-	K01	Chimie clinique	40.-
H02	Hématologie Plus (Hb, Hk, Lc, Ec, Tc, CRP)	80.-	K02	Glucose	20.-
H03	Hémogramme différentiel	100.-	K03	HbA1c (0.2 ml)	60.-
H04	Hématologie parasitaire	100.-	K04	Gaz sanguins et Oxymétrie	60.-
H05	Hématologie gaz sanguins	40.-	K05	Marqueurs cardiaques	80.-
H06	Hémogramme par automate 5-Part	120.-	K06	Hormones	40.-
H07	Réticulocytes par automate	120.-	K08	Marqueurs cardiaques POCT (Cobas h232, Lumira)	80.-
H08	Indice d'hémolyse	60.-	K09	Gaz sanguins OPTI CCA	60.-
H10	Sédimentation sanguine	160.-	K10	Anémie	40.-
H11	Malaria test rapide / NAT	60.-	K12	Bilirubin néonatale	80.-
H12	Hemoscreen	60.-	K14	Marqueurs tumoraux	60.-
H13	Nombre de cellules BF	160.-	K15	Activité CK-MB	40.-
H14	Cellules-HbF	160.-	K18	HbA1c (2x0.5 ml échantillon A+B)	120.-
H15	VS miniiSED/iSED	160.-	K20	Hormones 2; PCT / C-Peptid / ACTH	60.-
H16	Immunohématologie	460.-	K21	Hormones 3, PTH / EPO	60.-
H17	AKID (1x par an)	150.-	K22	Osmolalité (Plasma)	60.-
G01	Anticoagulation orale	80.-	K24	Médicamentes	60.-
G02	INR CoaguChek Pro II	80.-	K25	Cystatine C	60.-
G03	Pas d'anticoagulation	60.-	K28	Alcool éthylique / Ammoniac	60.-
G04	Thérapie par héparine non fractionnée	60.-	K29	Calprotectine	80.-
G06	D-Dimère	80.-	K30	Lipides Afinion / Cobas b101	40.-
G09	aPTT CoaguChek Pro II	80.-	K32	Homocystein	120.-
G11	INR CoaguChek XS Plus	80.-	K31	Marqueurs cardiaques Afias	80.-
G12	INR Hemochron Jr.	80.-	K34	Chimie clinique 2 (lipase, CHE, zinc etc.)	20.-
G14	INR micro INR	80.-	K35	Liquor	80.-
G16	INR Xprecia Stride	80.-	K36	CDT	80.-
G17	INR Lumira DX	80.-	K37	Immunosuppresseurs	80.-
G18	LMWH	80.-	K38	Électrophorèse / immunofixation	80.-
G19	Rivaroxaban	80.-	K39	Folates érythrocytaires	80.-
G20	Apixaban	80.-	K40	Acide biliaire dans le sérum	80.-
G21	Edoxaban	80.-	K41	Marqueurs cardiaques Triage	80.-
G22	Dabigatran	80.-	K42	Vitamine D 25 (OH), 1,25-(OH) ₂	80.-
G23	INR Labpad	80.-	K43	AMH	80.-
I01	CRP	40.-	K44	Inhibine B	80.-
I02	Protéines plasmatiques quantitatif	60.-	K45	Calcitonine	80.-
I03	Allergologie	40.-	K46	IGF-BP3 / Rénine / Aldosterone	80.-
I05	CRP / LP(a) Apolipoprotein A1, B	40.-	K47	Anticorps thyroïdiens	80.-
I07	CRP WB (sang complet p.e. Afias)	40.-	K48	Créatinine WB (sang complet)	60.-
I09	Allergologie ImmunoCAP rapid qualitatif	40.-	K49	Interleukin 6 (IL6)	60.-
I10	Cœliakie (Anti deam. Gliadin und Anti tTG IgG/IgA)	60.-	K51	Pankreas-Elastase im Stuhl	80.-
I11	CRP Lumira	40.-	K52	Copeptine	100.-
B01	Strep A test rapide	80.-	K53	Pré-éclampsie	80.-
B02	Uricult	100.-	K54	CO-Oxymétrie	80.-
B03	Contrôle du Stérilisateur (1 x par an)	50.-			

B04	Rubella / Oreillons IgG, IgM	60.-	U01	Urin quantitative	40.-
B05	Toxoplasmose (IgG et IgM)	60.-	U02	Bandelettes urinaires + HCG ql.	40.-
B06	Lues (IgG et IgM) Serologie et Titre	60.-	U03	Urines dépistage de drogues	40.-
B07	Cytomégalie (IgG et IgM)	60.-	U04	Sédiment urinaire	80.-
B08	Varicelle / HSV (IgG et IgM)	60.-	U05	Urine albumine / créatinine	40.-
B09	Bactériologie	250.-	U06	Sédiment urinaire automatisé	80.-
B10	Coloration de Gram	120.-	S01	Sang dans les selles qualitatif / quantitatif	60.-
B11	CT / NG, (NAT)	100.-	V01	HIV1/2 test rapide	40.-
B12	SA / SARM, (NAT)	100.-	V02	CMV Ampl. qn	160.-
B13	Clostridium difficile, (NAT)	100.-	V03	EBV Ampl. qn.	160.-
B14	Streptococcus du groupe B (NAT)	100.-	V04	HBV Ampl. qn	160.-
B15	Norovirus (GI und GII) (NAT)	100.-	V05	HCV Ampl. qn	160.-
B16	Influenzavirus (A,B) + RSV (NAT)	100.-	V06	HIV Ampl. qn	160.-
B17	Mycobacterium tuberculosis (MTB) (NAT)	100.-	V07	HIV-1 WB NAT	80.-
B18	Gastrointestinal Panel (NAT)	200.-			
B19	Respiratory Panel (NAT)	200.-			
B20	Epstein-Barr-Virus, Sérologie (aussi les tests rapide)	60.-			
B21	Legionella pneumophila, antigène urine	60.-			
B22	Streptococcus pneumoniae, antigène urine	60.-			
B23	Meningitis Panel (NAT)	200.-			
B24	RSV / Influenza antigène	60.-			
B25	Carba-R (NAT)	100.-			
B26	Enterovirus (NAT)	100.-			
B27	H. Pylori antigène dans les selles	80.-			
B29	VanA / VanB (NAT)	100.-			
B30	Rotavirus/Adenovirus antigène	60.-			
B31	SARS-CoV-2 (NAT)	100.-			
B32	SARS-CoV-2 (IgG et IgM) (aussi Test rapid)	60.-			
B33	SARS-CoV-2 antigène	60.-			
B34	FSME (IgG und IgM)	60.-			
B35	Rougeole et Parvovirus (IgG und IgM)	60.-			
B36	SARS-CoV-2+Flu+RSV 1.0 ml (NAT)	200.-			
B37	C. Diff. Ag (GDH, Toxin A/B)	60.-			
B38	Helicobater-Urease-Test	60.-			
B39	Mycobactéries, microscopie	120.-			
B40	Mycobactéries, culture 1 (BFL3)	200.-			
B41	Mycobactéries, culture 2 (BFL2)	200.-			
B42	HIV/Hépatite B/C anticorps et antigène (2 échantillons)	400.-			
B43	Hépatite A Ig / IgM	200.-			
B44	Hépatite E IgG / IgM	200.-			

6.2 Catégories de membres*

Sauf pour la catégorie de membres « Divers », les analyses individuelles sont déjà comprises dans le prix.

	Catégorie	Programme	Prix par an
A	Divers		60.-
B	Hématologie	U2, H1	140.-
C	Chirurgie	G1/2/11/12/14/16, K1, H1	220.-
D	Médecine générale	G1/2/11/12/14/16, K3, K1, H1/2, I1/7	320.-
E	Médecine interne	G1/2/11/12/14/16, K3, K1, H1/2, I1/7, K5/8/41	400.-
F	Endocrinologie	U2, G1/2/11/12/14/16, K3, K1, H1/2, I1/7	360.-
G	Médecine de laboratoire	U2, G1/2/11/12/14/16, K3, K1, H1/2, I1/7, K5/8/41	440.-
H	Allergologie	H1/2, I1/7	140.-
I	Rhumatologie	K1, H1/2, I1/7	180.-
J	Pédiatrie	K1	100.-
K	Cardiologie	G1/2/11/12/14/16	140.-
L	Gynécologie	U2, H1/2, I1/7	180.-

*Explications pour 6.2

Pour des raisons d'organisation, nous avons créé plusieurs catégories de membres.

L'attribution des catégories est automatique et n'a aucune conséquence pour vous. Vos frais effectifs ne changent pas.

7 Le Règlement devient effectif au 1.1.2026